

Séminaire européen

50 ans après la Charte de Versailles...

Quels acquis, quelles perspectives pour l'autonomie locale ?

Versailles

16 janvier 2004



Discours

Organisé par



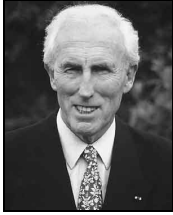
Avec le soutien de



En partenariat avec



DISCOURS



LOUIS LE PENSEC

Président de l'AFCCRE, Vice-Président du CCRE, ancien Ministre, Sénateur, Vice-Président du Conseil général du Finistère

Monsieur le Député-Maire,
Monsieur le Premier Vice-Président du CCRE,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chers amis,

J'ai le plaisir de vous saluer, vous, élus locaux et régionaux de toute l'Europe et, en particulier, ceux qui venez de Lettonie, de Pologne, de Slovaquie, de la République Tchèque, ce qui permet de dire que la réunification de l'Europe, en ce qui concerne le CCRE, est depuis de nombreuses années entrée dans les faits.

Il a été possible de le constater lors de la tenue des XXII^{èmes} Etats Généraux de notre organisation à Poznan en mai dernier.

Je voudrais également saluer les représentants des institutions européennes qui sont parmi nous :

- Le Président du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, Hervig VAN STAA,
- La représentante du Comité des Régions, Mme Claude du GRANRUT, par ailleurs, membre du Comité Directeur de notre Association française,
- La représentante de la Commission européenne, Mme Fausta DESHORMES.

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue au nom de l'AFCCRE, en France ici à Versailles, dans cet Hôtel de Ville, qui est avec Genève où fut créée notre organisation en 1951, le lieu qui marqua la véritable naissance de ce qui s'appelait à l'époque le Conseil des Communes d'Europe, aujourd'hui Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Vos dossiers contiennent à ce propos des fac-similés de journaux de 1951 et 1953 ainsi que la reproduction des documents et des résolutions adoptées en octobre 1953 à Versailles, dont on peut dire pour certains que 50 ans après, ils n'ont pris que quelques rides et rappellent que notre combat d'hier reste notre combat d'aujourd'hui.

Je tiens à remercier le Maire de Versailles d'avoir répondu spontanément à notre proposition d'organiser cette rencontre qui marque le 50^e anniversaire de l'adoption de la Charte européenne des Libertés communales. Etienne PINTE nous a habitués à un accueil qui va au-delà de l'accueil républicain. Ajouterai-je que la municipalité de Versailles a marqué depuis cinquante ans sa fidélité au CCRE puisque son Maire, André MIGNOT, était en 1952 membre de notre Comité Directeur.

Cette journée va nous permettre de faire le point, aujourd'hui, 50 ans après, sur l'évolution du concept et des principes de l'autonomie locale dans notre continent.

Faut-il rappeler que notre Charte de 1953 et les principes qu'elle énonçait furent ensuite, sur notre proposition, repris par le Conseil de l'Europe et que le projet de Traité constitutionnel adopté par la Convention présidée par Valéry GISCARD d'ESTAING, qui nous rejoindra en fin de matinée, a intégré dans son préambule ces idées dont nous avons été, il faut le souligner, les précurseurs.

Nos deux sessions de travail aborderont l'ensemble de ces questions et je ne doute pas, connaissant la qualité des intervenants, de la richesse des débats que nous aurons aujourd'hui, aussi je n'y reviendrai pas.

Si je me réjouis de tenir ce séminaire à Versailles, c'est aussi parce que, et combien de fois ai-je pu l'entendre dans des enceintes européennes, nous étions, nous élus locaux français, souvent interrogés à propos de la Charte européenne de l'Autonomie locale du Conseil de l'Europe et de sa non-ratification par la France.

En effet, notre pays avait été l'un des premiers en 1985 à signer cette Charte. Mais, pour des raisons, qui, je l'avoue, m'ont toujours paru obscures, mon pays est l'un des rares qui ne l'ont pas encore ratifiée.

Nos amis du CCRE savent néanmoins les efforts que les dirigeants de leur Association française ont inlassablement déployés auprès des autorités de l'Etat afin de l'engager dans la voie de la ratification.

Plusieurs d'entre vous, et ils s'en souviendront, avaient d'ailleurs en juin 2001 participé à un important colloque au Sénat au cours duquel le Ministre en charge de ces questions nous avait laissé entendre sinon l'imminence du moins des pas décisifs en direction de la ratification.

J'étais personnellement intervenu, avec d'autres membres de notre Bureau national, et nous avions de bonnes raisons de nous réjouir.

Le changement de majorité gouvernementale en 2002 fut l'occasion pour nous de revenir à la charge et dès les premières semaines de sa nomination, je demandais à être reçu par le Ministre chargé des Libertés locales, Patrick DEVEDJIAN, que je connais bien et qui a assumé de longues années des fonctions municipales et dont la ville, Antony, est un membre fidèle et actif de notre Association.

Le Ministre, on peut s'en douter, prenait connaissance de ses dossiers et je dois vous confier qu'il fut très attentif à mon argumentation. J'insistais naturellement sur le fait que notre pays qui avait engagé, depuis deux décennies, des grandes réformes en matière de décentralisation, accroissant les compétences des collectivités locales, créant les régions, renforçant l'autonomie de nos communes, de nos départements, de nos régions, les soulageant de la tutelle forte de l'Etat, ne pouvait plus faire l'économie de la ratification de la Charte du Conseil de l'Europe. Il y allait, avais-je osé dire, de la crédibilité de notre pays en Europe.

Patrick DEVEDJIAN viendra conclure notre séminaire. Compte tenu des informations dont nous disposons, il serait porteur d'une bonne nouvelle dont je lui laisserai la primeur, mais que vous pouvez imaginer.

Permettez-moi avant de conclure de faire à nouveau un bref retour en arrière pour vous dire combien nous devons, à ceux qui voilà un demi-siècle, furent les premiers de cette aventure que nous prolongeons aujourd'hui.

La liste du premier Bureau de notre organisation européenne élu, ici en 1953, figure dans votre dossier. Comment pourrais-je ne pas citer Jacques CHABAN-DELMAS, Maire de Bordeaux ; Edouard HERRIOT, Maire de Lyon, notre premier Président français qui lança les invitations pour Versailles ; Alois LUGGER, Maire de Innsbruck ; Amedeo PEYRON, Maire de Turin ; Umberto SERAFINI ; Henri CRAVATTE, Maire de Diekirch qui présida également notre organisation européenne, ou encore Jean BARETH qui fut longtemps notre Secrétaire

Général européen et à qui notre organisation doit beaucoup. Je voudrais aussi saluer Gianfranco MARTINI qui a consacré une grande énergie ces dernières décennies à la cause de l'autonomie locale. Mais j'en oublie beaucoup d'autres.

Comment pourrais-je ne pas citer mon ami, notre ami, Lucien SERGENT, aujourd'hui dans cette salle comme il le fut en 1953 et qui nous apportera le témoignage de celui qui vécut ces moments décisifs. Son témoignage nous sera d'autant plus précieux qu'il fut également un acteur éminent de la préparation de la Charte du Conseil de l'Europe. Un salut amical aussi à Lucien MARTIN, notre ancien Trésorier, qui était, lui aussi, en cette salle, il y a cinquante ans.

Chers amis,

Le décor est planté. Un décor prestigieux.

Les acteurs sont présents pour cette journée qui marquera.

Que ce soit une bonne journée pour l'Europe.